



## ADDENDA # 2 DE 2

### MODIFICATION DE DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES (DOC) MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX (COTÉ PAR POINTS)

Titre de projet : SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE  
Numéro de projet : N/A  
Numéro de l'appel d'offres : ARB-RFSO-AESVC-13066  
Date : Le 21 juillet 2014

Le paragraphe ci-dessous complète ou remplace le contenu correspondant des documents de demande de proposition émis le 19 juin 2014. Le présent addenda fait partie des documents contractuels; il doit être relié aux autres parties et lu et interprété à la lumière de ces dernières. Tout changement apporté au coût des travaux en raison du présent addenda doit être inclus dans la proposition de prix. Les révisions suivantes remplacent le contenu de la partie correspondante du dossier d'appel d'offres à commandes d'origine du projet susmentionné et elles deviennent partie intégrante de ce dernier.

#### 1<sup>ER</sup> GROUPE DE QUESTIONS:

- 1) La page de couverture de la DOC semble demander que la soumission soit faite par voie électronique. Est-ce que nous comprenons correctement que la Proposition Technique doit être envoyée dans un courriel et la Proposition de Prix dans un autre courriel?
- 2) **SR4 PROPOSITION DE PRIX** énonce que la Proposition de Prix doit être soumise et scellée séparément dans une **enveloppe** marquée "Proposition de Prix". Veuillez clarifier si nous devons envoyer deux enveloppes scellées, l'une pour la Proposition Technique et l'autre pour la Proposition de Prix; aussi est-ce que nous devons faire la soumission par voie électronique ou bien si nous pouvons choisir la manière de soumettre.
- 3) Veuillez confirmer que les copies électroniques sont la seule manière de soumettre acceptable. Si des copies imprimées doivent être envoyées, veuillez indiquer le nombre de copies requises.
- 4) **A7. Présentation des Propositions** fait référence de soumission par voie électronique. Cependant, à travers le document il y a des références à l'impression (SR2) et à des enveloppes scellées (SR4). Veuillez clarifier la manière de soumettre et les exigences.
- 5) J'ai une courte question concernant le contenu de la Section II de la Proposition de Prix de la DOC pour le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement. Plus spécifiquement, est-ce que les soumissionnaires peuvent modifier ou recréer la table dans la Section II afin d'inclure l'information pour SR4.2 concernant les droits et taxes?

#### RÉPONSES:

- a) Les soumissionnaires peuvent choisir entre copies électroniques et copies imprimées.
- b) En cas de soumission par voie électronique, la Proposition Technique et la Proposition de Prix doivent être envoyées en pièces jointes attachées à deux (2) courriels séparés. Les titre des documents attachés

---

doivent être "Proposition Technique" et "Proposition de Prix". Les lignes Objet: des courriels doivent être "Proposition Technique" et "Proposition de Prix".

- c) Au cas où la soumission est faite par copies imprimées, trois (3) copies de la Proposition Technique et trois (3) copies de la Proposition de Prix doivent être envoyées dans deux (2) enveloppes scellées marquées "Proposition Technique" et "Proposition de Prix".
- d) Les soumissionnaires doivent utiliser le format établi. Aucune modification ne sera acceptée.

## **2ÈME GROUPE DE QUESTIONS:**

- 1) En page 14 du document "Appendice A – Description des services", sous "Contexte du projet, 2. Lieu d'exécution du projet" il est écrit "Les travaux seront exécutés à Ottawa. Dans des cas exceptionnels, des déplacements à l'étranger pourraient être requis." - Est-ce que ceci signifie que les firmes d'architectes doivent avoir des bureaux situés à Ottawa pour être prises en considération dans le cadre de la présente DOC, ou bien est-ce que ceci signifie qu'on s'attend à ce que les architectes installés en dehors d'Ottawa se déplacent pour dessiner les plans?
- 2) SC1 – Déplacements, FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE SUBSISTANCE. En ce qui concerne les soumissionnaires installés en dehors d'Ottawa, est-ce que les frais de déplacement à la région de la capitale nationale et de subsistance seront remboursés?

## **RÉPONSES:**

- a) On ne s'attend pas à ce que les firmes d'architectes aient des bureaux situés à Ottawa pour être prises en considération dans le cadre de la présente DOC. Les soumissionnaires devraient prendre en considération le délai de réponse énoncés.
- b) En ce qui concerne les soumissionnaires installés en dehors d'Ottawa, les frais de déplacement à la région de la capitale nationale et de subsistance ne seront pas remboursés.

## **3ÈME GROUPE DE QUESTIONS:**

- 1) Veuillez clarifier si L'ÉBAUCHE d'Offre à commandes et autorisation en matière de commandes subséquentes doit être complétée et soumise faisant partie des documents de soumission envoyé par les soumissionnaires, ou bien elle est là à titre d'information seulement?

## **RÉPONSES:**

- a) L'ÉBAUCHE d'Offre à commandes et autorisation en matière de commandes subséquentes est là à titre d'information seulement.

## **4ÈME GROUPE DE QUESTIONS:**

- 1) L'article SR 2.4 sous Critères Obligatoires stipule qu'au moment de l'attribution des commandes subséquentes, chaque ressource proposée doit détenir une cote de sécurité valide de niveau SECRET qui

lui a été accordée par le gouvernement du Canada. Notre interprétation est que nous aurons besoin d'être promu afin de poursuivre l'obtention de ce niveau de cote de sécurité et que le processus prend 6-9 mois.

Est-ce que qu'on s'attend à ce que les firmes doivent avoir cette cote de sécurité avant de répondre à la présente DOC?

Est-ce que Affaires Étrangères, Commerce et Développement va promouvoir des firmes sélectionnées dans le cadre de la présente demande d'offres à commande? Est-il acceptable d'entamer le processus d'obtention de la cote de sécurité après l'attribution de l'offre à commandes?

### **RÉPONSES:**

- a) Tout le personnel inscrit dans la proposition doit détenir une cote de sécurité au niveau SECRET durant l'entière période contractuelle. Une preuve des permis et des cotes de sécurité pourrait être demandée au moment de l'allocation de l'Offre à commandes.
- b) On ne s'attend pas à ce que les soumissionnaires détiennent la cote de sécurité au moment où ils soumissionnent; cependant ils ne pourront pas obtenir un contrat (une commande) avant de l'avoir obtenue.
- c) Sa Majesté ne différera pas l'allocation d'une offre à commandes au cas où un ou plusieurs soumissionnaires se plaignent de ne pas avoir achevé le processus d'obtention des cotes de sécurité requises.
- d) Le Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement peut promouvoir des compagnies privées pour la sollicitation de la cote de sécurité requise à condition que celles-ci répondent à tous les autres critères contractuels. Veuillez noter que le processus prend entre 6 et 14 mois. Les soumissionnaires devraient entrer en contact avec l'agent dont le nom figure en A7. de la DOC. Le défaut de fournir les documents demandés pour l'obtention de la cote de sécurité dans le délai alloué par le représentant du Ministère peut entraîner la disqualification.

### **5ÈME GROUPE DE QUESTIONS:**

- 1) SR4 stipule que "tous les renseignements demandés dans la section SR3 doivent figurer dans la partie II – Proposition de Prix". SR3 paraît être l'information requise pour la Proposition Technique. Veuillez clarifier.
- 2) SR3.0. mentionne une exigence d'approche au projet et de méthodologie dans la Proposition Technique, mais il semble qu'elle ne fait pas partie de l'évaluation. Est-ce une exigence? Si c'est une exigence, où faut-il la mettre dans le document de 20 pages (dans l'effort de limiter les titres de sections et la structure de leurs numéros comme exigé dans SR2)? Sommes-nous autorisés à présenter plus de 3 projets pertinents dans le cadre de la limite de 20 pages de soumission?
- 3) SR4 Proposition de Prix (page 6/11) indique que "Tous les renseignements demandés dans la section SR3 doivent figurer dans la partie II – Proposition de Prix UNIQUEMENT et être insérés dans une enveloppe distincte scellée et marquée « Proposition de Prix ». Veuillez clarifier que signifie le mot "dans" dans cette phrase. Est-il que toutes les pages de SR# Proposition Technique doivent être incluses dans le formulaire de la Section II – Proposition de Prix faisant partie du document nommé "Proposition de Prix"? Ou bien est-ce que le personnel inscrit dans SR3 doit figurer dans la table de proposition de prix et

---

que le seul document requis pour la Proposition de Prix est la page 8/11 de la DOC et l'information en réponse à SR4.2

**RÉPONSES:**

a) **SR3.0 CRITÈRES COTÉS PAR POINTS**

**EFFACER:** Énoncer clairement l'approche et la méthodologie de prestation des services requis conformément à l'Appendice A.

b) **SR4 PROPOSITION DE PRIX (30 points)**

**EFFACER:** Tous les renseignements demandés dans la section SR3 doivent figurer dans la Partie II – Proposition de Prix UNIQUEMENT et être insérés dans une enveloppe distincte scellée et marquée « Proposition de Prix ».

**REMPLECEZ PAR:** Tous les renseignements demandés dans la section SR4 doivent figurer dans la Partie II – Proposition de Prix UNIQUEMENT et être insérés dans une enveloppe distincte scellée et marquée « Proposition de Prix ».

c) Le nombre de projets que les soumissionnaires peuvent présenter n'est pas limité.

d) Le personnel inscrit dans SR3 doit figurer dans la table de Proposition de Prix est le seul document requis pour la Proposition de Prix est la page 8/11 de la DOC et l'information en réponse à SR4 PROPOSITION DE PRIX (30 points).

**6ÈME GROUPE DE QUESTIONS:**

- 1) Une lettre explicative et une table des matières sont-elles permises? Seraient-elles exclues de la limite de soumission de 20 pages?
- 2) Veuillez confirmer que les seuls services requis pour potentielles commandes subséquentes sont préconception, conception schématique et élaboration de la conception comme stipulé dans l'Appendice A - Énoncé des Travaux. Ou bien la portée des travaux pour des projets potentiels pourrait inclure des services après design en Génie construction – Coordination de l'administration?

**RÉPONSES:**

- a) Une lettre explicative et une table des matières sont permises. Elles doivent être incluses dans la limite de soumission de 20 pages.
- b) Les seuls services requis pour potentielles commandes subséquentes sont ceux énumérés dans l'Appendice A - Énoncé des Travaux.

**Fin de l'addenda # 1**